



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Déclaration commune IE-ISP

Les Nations unies déclarent que les droits des LGBT sont des droits fondamentaux

L'Internationale de l'Éducation et l'Internationale des Services publics (ISP) se réjouissent de la première résolution sur les droits humains, l'orientation sexuelle et l'identité de genre adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH).

La résolution affirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Le Conseil a mandaté la Haute-Commissaire aux droits de l'homme pour réaliser une étude sur les violences et les discriminations fondées sur ces motifs dans toutes les régions du monde, étude qui devra être finalisée en décembre 2011. Elle appelle également à une discussion d'experts au sein du Conseil en mars 2012 pour examiner les conclusions de l'étude et envisager les mesures de suivi appropriées.

L'IE et l'ISP félicitent l'Afrique du Sud d'avoir pris l'initiative de ce développement important. «Lorsque nous sommes emprisonné(e)s, torturé(e)s et contraint(e)s à l'exil, nous recevons un soutien moral, politique et matériel de toutes les catégories de la société dans le monde. Nous n'avons jamais dit que nous ne pouvions pas accepter votre aide pour des motifs d'identité de genre», a déclaré le représentant de l'Afrique du Sud dans sa déclaration introductive.

De nombreux autres pays ont également œuvré, avec l'Afrique du Sud, pour aboutir à la résolution et résoudre les obstacles procéduraux (*). En 2003, le Brésil a été le premier défenseur d'une résolution sur les droits de l'homme et l'orientation sexuelle au sein de la Commission des droits de l'homme, devenue depuis le CDH, mais il avait abandonné la motion en 2005 en raison de l'opposition qu'elle avait suscitée.

Les Fédérations syndicales mondiales rendent hommage aux personnes qui défendent les droits humains, y compris les syndicalistes. Elles ont soulevé ces questions cruciales et urgentes de défense des droits humains, en combattant la désinformation et les stéréotypes pendant des décennies. Nous rendons également hommage à ceux et celles qui ont activement mené campagne en faveur de cette résolution.

Dans de trop nombreux pays, les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres sont encore victimes de sanctions pénales, d'assassinats, de violences ou de tortures, de crimes haineux, de viols et de violences fondées sur le genre. L'IE et l'ISP collaborent afin de lutter contre cette discrimination. Le troisième forum conjoint IE-ISP sur la diversité sexuelle, qui se tiendra au Cap, en Afrique du Sud, les 18 et 19 juillet, discutera des manières de soutenir l'étude de la Haute-Commissaire, en veillant à ce que les contributions syndicales soient prises en compte.

(*) La résolution a obtenu le soutien des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Cuba, Équateur, France, Guatemala, Hongrie, Japon, Maurice, Mexique, Norvège, Pologne, République de Corée, Slovaquie, Espagne, Suisse, Ukraine, Thaïlande, Royaume-Uni, États-Unis et Uruguay. Les États suivants ont voté contre la résolution : Angola, Bahreïn, Bangladesh, Cameroun, Djibouti, Gabon, Ghana, Jordanie, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Nigeria, Pakistan, Qatar, Moldavie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Sénégal, Ouganda. Les pays suivants se sont abstenus: Burkina Faso, Chine, Zambie, tandis que le Kirghizstan et la Libye (suspendue) n'étaient pas présents lors du vote.